

## Module A: variation diatopique de la langue française

### LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

Le Québec,  
principal foyer francophone en Amérique



# De quoi allons-nous parler ?

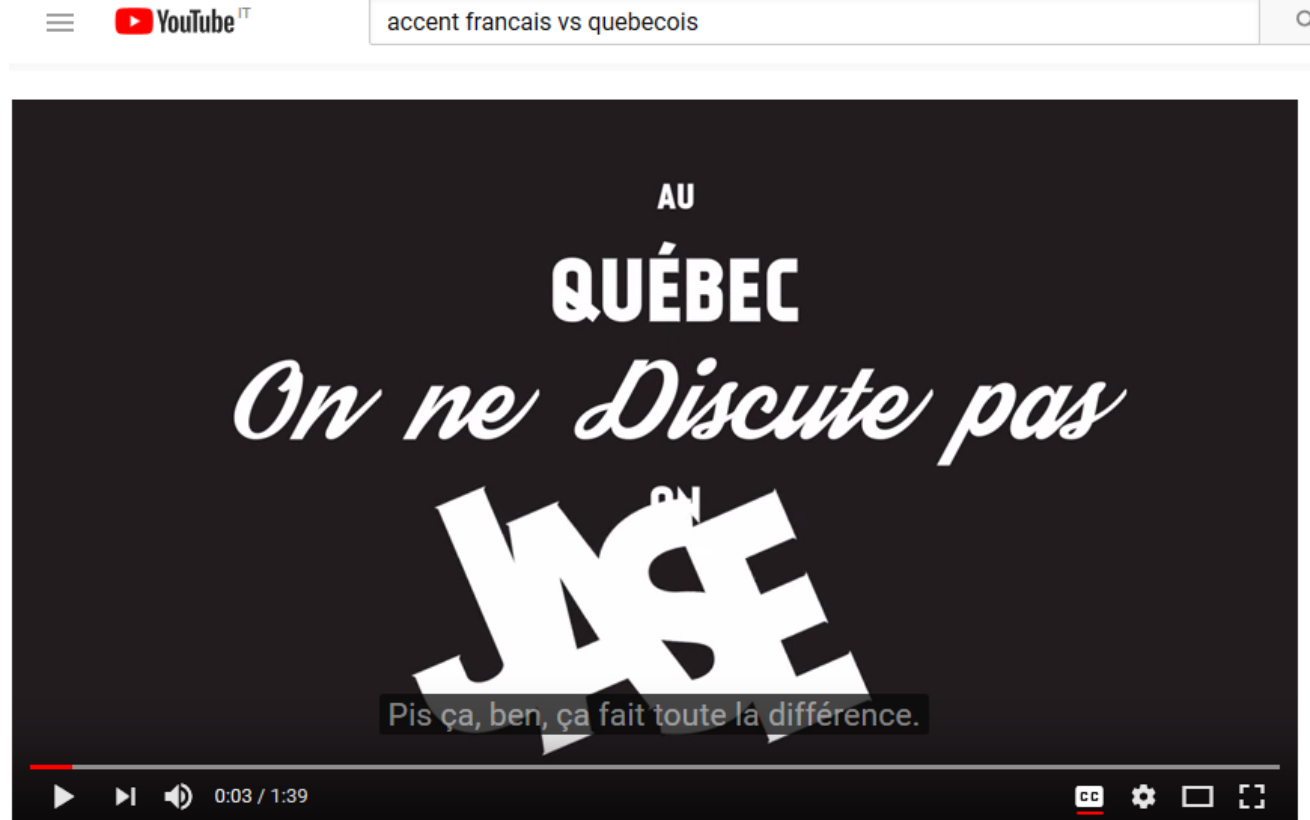
2



[https://www.youtube.com/watch?v=5IB-AX8\\_ISA](https://www.youtube.com/watch?v=5IB-AX8_ISA)

# D'où vient l'accent québécois ?

3



D'où vient l'accent du Québec ? Histoire et origine du français canadien

[https://www.youtube.com/watch?v=Oyf8tz\\_loyQ](https://www.youtube.com/watch?v=Oyf8tz_loyQ)

# Quelques données sur le Québec



Province située  
au nord-est de  
l'Amérique du  
nord

Le Québec a une  
superficie de **1 667 72  
km<sup>2</sup>**, ce qui représente  
plus de trois fois la  
superficie de la France,  
cinq fois celle de l'Italie,  
40 fois celle de la  
suisse et 54 fois celle  
de la Belgique

- C'est la plus grande province canadienne
- Environ 8,164 millions d'habitants (stat. 2016)
- Environ 5,78 millions de francophones (81 %) et 572 000 anglophones (8 %).
- C'est la seule province canadienne où les francophones sont majoritaires

D'autres francophones sont présents dans les provinces du **Nouveau Brunswick** et de **l'Ontario**.

L'ensemble des francophones du Canada s'élève à environ 6,74 millions, 22,7 % de la population totale.

# L'implantation du français au Canada

La langue française s'établit de façon permanente en sol américain avec la fondation de Québec par Samuel de Champlain en 1608.

## Implantation de populations françaises.

Entre **1627** et **1663**, quelques milliers de Français débarquent en Nouvelle-France

Des hommes d'abord, puis des jeunes filles envoyées par le roi Louis XIV

Les filles du roi /roy



# Quelques vestiges

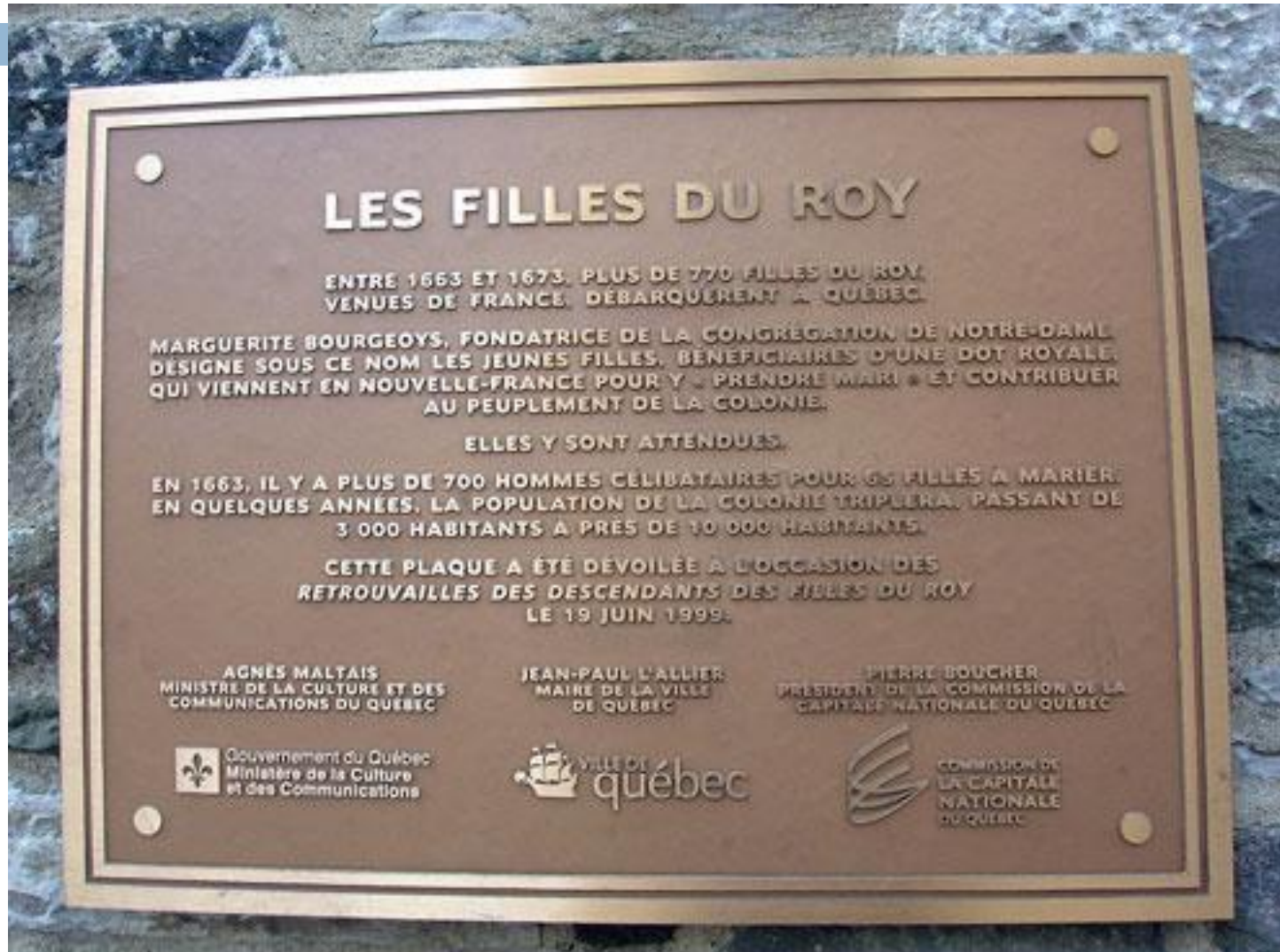
7

plaque commémorative des Filles du roi,  
Rouen-France



# plaque commémorative des Filles du roi, (dans le vieux Québec)

8





# Depuis 1964, dans le vieux Montréal

9

ACCUEIL GALERIE PHOTOS HÉBERGEMENT RESTAURANT RÉSERVATION CONTACT



## RESTAURANT «LES FILLES DU ROY» TRADITION ET GASTRONOMIE QUÉBÉCOISE



### LE RESTAURANT «LES FILLES DU ROY»

Le restaurant «Les Filles du Roy» est considéré comme étant une des meilleures tables de Montréal. Le Chef prépare une fine cuisine du terroir à partir de produits locaux venant de petits producteurs, marquée par l'influence française et inspirée des anciennes traditions qui ont fait la réputation gastronomique du Québec.

Restaurant de  
l'hôtel *Pierre Du  
Calvet*

- Le **13 septembre 1759**, Québec, est prise par l'armée britannique. Les conséquences de cet événement transformeront la situation linguistique du Canada de façon drastique
- En **1763**, la France cède le Canada à la **Grande-Bretagne** par le traité de Paris

# Le traité de Paris 1763

Il mettait fin officiellement à la guerre de Sept Ans (1756-1763) entre la France et la Grande-Bretagne

Le traité de Paris a été rédigé en français, alors la langue de la diplomatie internationale. C'est donc un document officiel rédigé en français qui a fait du Canada une colonie britannique.

il n'accordait aucun droit linguistique aux habitants des colonies conquises,

# La Nouvelle France

La **Nouvelle-France** était une colonie du Royaume de France, située en Amérique du Nord et ayant existé de 1534 à 1763. Sa capitale était **Québec**.

Le Canada – la plus importante des colonies de la Nouvelle-France – fut exploré par Jacques Cartier dès 1534.

# La période anglaise

L'arrivée des anglais dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle bouleverse profondément l'histoire politique, économique, sociale et linguistique de la Nouvelle-France.

En 1763, la France cède officiellement sa colonie à la couronne britannique par la signature du Traité de Paris.

La domination des Anglais rend la situation du français précaire et son statut est alors remis en question.

L'anglais occupe dorénavant une place importante dans l'administration et le commerce.

A' la campagne le contact avec l'anglais est beaucoup moins important

La survie du français est assurée essentiellement grâce à l'Eglise catholique (qui associe l'anglais au protestantisme), et à la force démographique de la population francophone.

# Le français parlé au Québec

15

- Comme c'est le cas pour toutes les grandes langues du monde, on constate un phénomène de variation à l'intérieur de la langue française
- Variation multiple et multi dimensionnelle (prononciation, accent, **lexique** etc.)

# LES ECARTS LEXICAUX

16

Selon le cas, ces écarts lexicaux ont été qualifiés de différentes appellations (**canadianismes**, **québécoisismes**, **particularismes**, etc.) les qualifiant d'**archaïsmes**, de **dialectalismes**, d'**anglicismes** etc.



# VARIATION INTERNE AU FRANÇAIS QUEBÉCOIS

17

Différences entre la langue parlée et la langue écrite, les niveaux de langue (du niveau le plus familier au niveau soutenu).

La langue écrite du Québec tend à se rapprocher du français dit « international », **ce qui ne veut absolument pas dire qu'elle ne contient aucune variation.**

# NORME DU Français STANDARD

18

- De façon générale, la norme, surtout en ce qui concerne les textes québécois reflétant un niveau de langue soigné, est celle du français standard.
- Les dictionnaires les plus couramment utilisés au Québec sont le *Petit Robert (PR)* et le *Petit Larousse illustré (PLI)*,

# CHARTRE DE LA LANGUE FRANCAISE OU **LOI 101**

19

- **Loi définissant les droits linguistiques de tous les citoyens du Québec et faisant du français la langue officielle de la province québécoise.**
- **loi adoptée à l'Assemblée nationale du Québec le 26 août 1977**



# Quelques articles de la Charte

## PRÉAMBULE

20

□ **Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone**, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité.

L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine.

Ces principes s'inscrivent dans le mouvement universel de revalorisation des cultures nationales qui confère à chaque peuple l'obligation d'apporter une contribution particulière à la communauté internationale.

**Article 1** . Le français est la langue officielle du Québec.

**Article 2.** Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec

**Article 5.** Les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français

**Article 14.** Le gouvernement, ses ministères, les autres organismes de l'Administration et leurs services ne sont désignés que par leur dénomination française.

**Article 15.** L'Administration rédige et publie dans la langue officielle ses textes et documents.

**Article 51.** Toute inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et les certificats de garantie, doit être rédigée en français. Cette règle s'applique également aux menus et aux cartes des vins.

- Le texte français peut être assorti d'une ou plusieurs traductions, mais aucune inscription rédigée dans une autre langue ne doit l'emporter sur celle qui est rédigée en français.

**Article 52.** Les catalogues, les brochures, les dépliants, les annuaires commerciaux et toute autre publication de même nature doivent être rédigés en français.

**Article 58.** L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français.

- Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante.

**Article 63.** Le nom d'une entreprise doit être en langue française.

**Article 97.** Les réserves indiennes ne sont pas soumises à la présente loi.

# POURQUOI LA LOI 101?

23

La situation de la langue française était extrêmement menacée. Partout à Montréal et même en banlieue (là où la population francophone variait entre 90% et 100%) les magasins affichaient uniquement en anglais. En ville, la langue de travail était l'anglais, même les communications écrites avec toutes les compagnies se faisaient en anglais. **Le problème de cette situation était que 85% de la population de l'île de Montréal était francophone.**

# OBJECTIFS ET CONTENU DE LA LOI 101

24

- **le français est la langue officielle du Québec.**
- Cette charte assure la protection et la promotion du français et garantit :
  - le droit à l'enseignement en anglais pour la minorité anglophone d'origine canadienne;
  - reconnaît aux anglophones le droit de recevoir des services de santé dans leur langue maternelle;
  - reconnaît également aux Amérindiens et aux Inuits le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine.